



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril 2019 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres absents : 4

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, NEVEU Isabelle, LEROY Mickaël, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre

Membres absents excusés :

M. CORBEL Stéphane donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à Mme GIRAUDET Claudine
M. PEYRELADE Jean-Claude donne pouvoir à Mme BERNARD Michèle.

Observations :

Arrivée de Mme AUZANNEAU à 19h45, à partir de la question n°3 (budget primitif 2019 - vote des subventions).

Départ de M. GRAND CLEMENT à 20h35, à partir de la question n°10 (convention d'objectifs avec l'association du centre socio-culturel de la Blaiserie pour l'accueil des jeunes – année 2019).

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade), adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT NET 814 121.34

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEFICIT NET - 22 941.82

RESTES A REALISER (RAR) : - 115 000.00

EXCEDENT NET GLOBAL DE CLOTURE 676 179.52

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif du maire pour le même exercice.

BUDGET PRIMITIF 2019 - VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal adopte, par 18 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre (M. Le Grasse) les subventions de fonctionnement aux divers organismes et associations, au titre de 2019, pour un montant global de 122 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2019 – IMPOTS LOCAUX

Considérant la prévision d'évolution des bases d'imposition au plan national établie à 2.2 %, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2018 pour le vote des impôts locaux 2019 : taxe d'habitation 14.70 %, taxe foncier bâti 16.08 % et taxe foncier non bâti 43.32 %.

BUDGET PRIMITIF 2019 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant qu'il convient d'affecter au budget 2019, le résultat constaté de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 s'élevant à 814 121.34 €, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade), décide l'affectation suivante :

Compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisés"	137 941.82 €
Compte 002 "excédent de fonctionnement reportés"	676 179.52 €.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu les réunions de la commission générale et des finances des 6 février, 13 février, 20 mars et 8 avril 2019 au cours desquelles le projet de budget primitif 2019 a été débattu,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (M. Le Grasse) et 4 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau), adopte le budget primitif 2019, arrêté aux montants ci-après, qui s'équilibre, pour chaque section fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à :

- Section de fonctionnement	2 160 000.00 €
- Section d'investissement	1 255 000.00 €.

AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT VERSEE A GRAND POITIERS

La commune, par délibération du 3 mai 2017, a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 6 avril 2017 valant adoption du principe d'imputation d'une partie du montant de l'attribution de compensation (AC) en section d'investissement, afin d'éviter de dégrader l'autofinancement communal, selon la répartition suivante : 233 543 € en recettes de fonctionnement / 157 477 € en dépenses d'investissement.

Considérant qu'il convient d'amortir cette attribution de compensation d'investissement d'un montant de 157 477 € versée à Grand Poitiers en 2017 et que cet amortissement peut être neutralisé sur le plan budgétaire par des écritures comptables,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord pour l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement précitée d'un montant de 157 477 € sur une durée d'un an chaque année suivant son versement à Grand Poitiers, conformément à l'instruction M14 en vigueur, et adopte le principe de la neutralisation budgétaire de cet amortissement.

AMORTISSEMENT D'UNE PARTICIPATION VERSEE A HABITAT DE LA VIENNE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS AU TITRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION « DOMAINE DES COTEAUX DE BEL AIR »

Considérant qu'il convient de procéder à l'amortissement de la participation versée à HABITAT DE LA VIENNE en 2018 au titre de la construction de 12 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Domaine des Coteaux de Bel Air » pour un montant de 11 376.00 €, correspondant 50% du montant total versé à l'ouverture du chantier,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord pour l'amortissement de la subvention précitée, sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2019, conformément à l'instruction M14 en vigueur.

EXTENSION & RESTRUCTURATION ET REVOVATION ENERGETIQUE DU FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE – LANCEMENT DE L'OPERATION

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (M. Le Grasse) et 4 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau),

- Prend acte de l'étude de faisabilité réalisée comprenant la restructuration du bâtiment d'une surface de 350 m² environ et la réalisation d'une extension d'environ 80 m² avec notamment comme objectif : l'isolation thermique et acoustique du bâtiment, la création d'un hall d'accueil avec vestiaires et sanitaires publics, l'adjonction de rangements supplémentaires, la révision des équipements techniques (chauffage et ventilation).
- Valide l'engagement de cette opération correspondant à un coût d'opération estimé à 754 034 € HT (903 874 € TTC), comprenant un coût travaux estimé à 548 500 € HT, (658 200 € TTC) et l'ensemble des prestations techniques et intellectuelles
- Décide de créer une commission informelle, chargée d'examiner les candidatures d'équipe de maîtrise d'œuvre, composée de M. le Maire de plein droit, M. SEINE Louis-André, M. LEROY Mickaël, M. GRAND CLEMENT Alain, Mme AUZANNEAU Chantal
- Donne délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires à intervenir pour la bonne finition du projet et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite du coût d'opération de 754 034 € HT et des crédits inscrits au budget.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA BLAISERIE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES – ANNEE 2019

L'Association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie, structure d'accueil, offre des activités ludiques et éducatives aux jeunes de 3 ans à 11 ans, afin de répondre aux besoins des familles de la commune.

Dans un but de clarifier, sécuriser et formaliser le cadre juridique des relations financières entre la commune et l'association précitée et considérant que la collectivité verse à cette dernière une subvention de 34 400 €, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte la convention d'objectifs entre l'Association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie et la commune.

CONVENTION DE PARTENARIAT D'AFFILIATION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VIENNE POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Délibération reportée à un prochain conseil.

ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE – DECISION DE PRINCIPE

Afin de promouvoir l'engagement citoyen de jeunes, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- adopte le principe de la mise en place du dispositif du service civique et de l'accueil de deux volontaires pour la réalisation des missions « médiation culturelle et actions scolaires/périscolaires » et « qualité environnementale »
- approuve le conventionnement avec la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement et de l'adhésion préalable, pour une simplification de gestion administrative et financière
- Prend acte des conditions de conventionnement liées à l'accueil des jeunes avec notamment l'organisation d'un tutorat et le versement d'une indemnité mensuelle de 107.58 € à la Fédération départementale.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°5/2019 du 26/03/2019

Adoption d'un avenant au marché de travaux relatif au ravalement de la façade extérieure de la crèche « Suce-Pouce » par la société SARL J.C PERRIN & FILS, sise à Vouneuil-sous-Biard, pour des travaux supplémentaires en vue de stabiliser le mur, pour un montant de 2 357.00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 18 208.37 € HT.

Décision n°6/2019 du 02/04/2019

Adoption d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise SARL J.C PERRIN & FILS, titulaire du marché de travaux du ravalement de la façade extérieure de la crèche Suce Pouce, pour la réalisation des travaux d'imperméabilité des façades sur la commune par l'entreprise spécialisée EURL JARASSIER FILS, sise à Saint Maurice la Clouère (86), pour un montant de 1 323.00 € HT.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/VOLET PREVOYANCE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION

Dans le cadre du financement de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance, d'adhérer à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance qui sera engagée en 2019 par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne (CDG 86) et de donner mandat à ce titre au CDG 86.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le territoire de l'aéroport
- Modification simplifiée du PLUi
- Travaux de maintenance de la voie ferrée par la société "MESEA"
- Projet de développement de Dassault Aviation
- Travaux sur la RD 910
- Location de bureaux
- Calendrier des réunions
- Commission d'attribution des logements
- Gratiféria
- Pièges à frelons asiatiques
- Projection du film "la guerre des boutons"
- Randonnée pédestre